

3 février 2015



LE SNUEP-FSU APPELLE À LA **GREVE NATIONALE**

LES PLP NE FONT PAS L'AUMÔNE !

Les enseignant-es de LP ont été écartés de la pondération. En compensation, la prime de CCF devait faire place à une indemnité allouée à tous les PLP. Le ministère a fait le choix d'accorder une indemnité aux enseignant-es effectuant au moins 6 h en classe de 1^{ère} et de T^{ale} en LP. Le montant annuel de 300 euros constitue un véritable affront ! Nous demandons que le travail des PLP soit rémunéré à sa juste valeur et qu'il soit considéré à dignité égale avec les autres voies de lycée.

APPRENTISSAGE = DANGER !

Le ministère poursuit sa promotion inlassable de l'apprentissage. Non content de débloquer des fonds faramineux à destination des entreprises, il participe à dévaloriser l'enseignement professionnel public en faisant croire que l'apprentissage réussit mieux en termes d'insertion professionnelle. Son objectif de 60 000 apprenti-es au sein des LP va accélérer le mixage des publics et des parcours dans nos lycées. Il compromet notre statut et nos conditions de travail.



POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

La réforme de la voie professionnelle, avec ses dispositifs multiples (généralisation des CCF, accompagnement personnalisé, augmentation de la durée des stages...), ont engendré une dégradation et une souffrance au travail sans précédent dans les LP. Nous revendiquons la diminution du nombre d'élèves par classe, un service à 15 h + 3 h pour le travail en équipe, la reconnaissance de nos missions et l'arrêt du tout CCF !

POUR LA CRÉATION DE POSTES ET L'ARRÊT DE LA PRÉCARITÉ

Les salaires, les conditions très difficiles d'entrée dans le métier, le développement de l'emploi précaire, les dégradations des conditions de travail des PLP et les menaces constantes qui pèsent sur nos statuts écartent bon nombre de candidat-es potentiel-les.

DES PERSONNELS FORMÉS !

2/3 des PLP stagiaires exercent en réalité à temps plein et sont par conséquent privés de leur droit à la formation. La formation continue elle est abandonnée depuis des décennies. La formation des personnels est une priorité. Elle doit être accessible à toutes et tous sur le temps de travail.

POUR L'ARRÊT DU GEL DU POINT D'INDICE ET LE RATTRAPAGE IMMÉDIAT DE NOS SALAIRES !



Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !



La priorité, c'est l'Ecole !

A mi-chemin du quinquennat, les deux priorités affichées en 2012 – la Jeunesse, l'Ecole – sont peu perceptibles au jour le jour dans les écoles, collèges et lycées. Parce qu'ils veulent que tous les élèves réussissent leur scolarité, les personnels de l'Éducation nationale ne peuvent se satisfaire de cette situation et des conditions dans lesquelles se prépare la rentrée 2015.

Pour l'amélioration des conditions de travail et d'étude

Les effectifs par classe augmentent, les équipes pluriprofessionnelles (psy et co-psy, assistantes sociales, infirmières, vies scolaires...) sont incomplètes. Les pressions hiérarchiques sont insupportables. Les réformes pédagogiques doivent être remises à plat. La carte de l'éducation prioritaire, élaborée à moyens constants, ne répond pas aux besoins, elle doit être élargie.

Améliorer les conditions de travail, c'est aussi la reconnaissance :

- de la nécessité de diversifier les pratiques pédagogiques, de travailler en petits groupes et de consacrer du temps aux élèves en difficulté.
- du temps réel consacré à l'exercice du métier pour le travail en équipe, la préparation, les corrections, les rencontres avec les parents, les partenaires etc.
- de l'expertise des enseignants, concepteurs de leur métier : respect et confiance réaffirmés (inspection, rapport à la hiérarchie, etc.)

Pesons pour obtenir des conditions permettant la réussite de tous les élèves !

Pour le rattrapage des salaires

Les personnels ont perdu en 10 ans 20 % de pouvoir d'achat. C'est une des raisons de la crise de recrutement qui perdure.

Les salaires continuent même de baisser au 1^{er} janvier de chaque année avec l'augmentation de la retenue pour pension (120 € en moyenne par an).

Il est urgent de mettre fin au déclassé salarial des enseignants :

- revaloriser la valeur du point d'indice et l'indexer sur les prix ;
- prendre des mesures de rattrapage pour tous, avec une augmentation de 50 points d'indice (230 € mensuels) pour tous, l'alignement de l'ISAE et des indemnités des documentalistes, CPE et Copsy sur l'ISOE et la revalorisation de la part fixe de l'ISOE,

Pesons pour rouvrir

les négociations salariales :

NON au gel du point d'indice jusqu'en 2017 !

Pesons pour une vraie revalorisation de nos métiers, pour améliorer les conditions de déroulement des carrières : promotions, temps partiels, mutations, fins de carrière...

Pour une formation initiale et continue de qualité

Enseigner est un métier qui s'apprend ! Conforter les personnels dans leurs missions demande de les former et de les accompagner tout au long de leur carrière. La formation « rétablie » n'est satisfaisante ni pour les étudiants et stagiaires, ni pour les formateurs. Il faut réduire le temps en responsabilité de tous les stagiaires, avec 1/3 de temps en responsabilité et 2/3 en ESPE.

Pesons pour l'amélioration du fonctionnement des ESPE et des conditions de formation des stagiaires.

Pesons pour une formation continue qui réponde aux besoins et aux attentes des personnels et alimentée par la recherche.

Rentrée 2015 : pour des moyens à la hauteur des enjeux !

Les opérations de préparation de la rentrée 2015 montrent que les dotations ne permettent pas d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail et d'emploi des personnels. **La nouvelle carte de l'éducation prioritaire laisse sur le bord du chemin nombre d'écoles, collèges et lycées dont les caractéristiques justifient pleinement leur classement en REP ou REP+. Elle doit être étendue de façon substantielle.**

La mise en place des Conventions académiques de priorité éducative (CAPE) pour les écoles et collèges qui devraient relever de l'éducation prioritaire mais n'ont pas été retenus, ne constitue pas une garantie de maintien des moyens dans la durée. L'allocation progressive des moyens, présentée comme une solution aux effets de seuil, a de longue date montré qu'elle ne peut être efficace si elle se construit sur des redéploiements.

C'est d'un tout autre niveau d'investissement dont l'éducation a besoin pour assurer ses missions dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine.

Dans le second degré public, 2 550 moyens d'enseignement supplémentaires sont prévus pour 23 000 élèves de plus, ce qui ne permet d'accompagner cette hausse démographique qu'à moitié. **Les conditions de travail vont donc mécaniquement s'aggraver.** De plus, les textes de cadrage des indemnités remplaçant à la rentrée prochaine certaines heures de décharge tardent à paraître, ce qui instaure le plus grand flou dans ce qui sera payé ou pas, et combien.